Ecole
bilingue franco-russe
Alye Parussa

Ecole privé
Hors contrat

FRAIS DE SCOLARITE 2018-2019

MATERNELLE - PRIMAIRE - PERISCOLAIRE

	Par jour	Trimestriel	Annuel
1 - Frais d'inscription pour les nouveaux élèves 2018-2019			100 €
2 - Scolarité journée entière (de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30)		1 670 €	5 000 €
3 - Scolarité demi-journée (de 8h30 à 12h). Uniquement pour la Petite section.		1 167 €	3 500 €
4 - Frais facultatifs en option			
Cantine et sieste (de 12h à 14h)	15 €	700 €	2 100 €
Garderie (de 16h30 à 18h30)	6 €	235 €	705 €

Le prix de la scolarité est donné pour l'année en cours.
Il est susceptible d'être modifié l'année scolaire suivante.

CONDITIONS FINANCIERES

A - Les frais trimestriels sont exigibles d'avance les 15 septembre, 15 décembre et 15 mars de chaque année scolaire. Les frais annuels sont exigibles avec le premier versement. En cas de non paiement d'un quelconque des dits frais, la somme due porteras intérêt au taux de 12% l'an et ce, dés le premier jour de retard.

B - En cas de non-paiement aux dates prévues, la Direction se réserve le droit de ne pas accepter l'élève en classe. En outre, tous les frais de recouvrement quels qu'ils soient seront à la charge exclusive des parents.

C - L'inscription définitive d'un nouvel élève dans l'École est subordonnée au paiement du droit d'inscription non-remboursable et d'un acompte correspondant à un tiers de la scolarité annuelle. L'acompte ne sera remboursable qu'en cas de force majeure avéré, notifié par courrier recommandé avec accusé de réception.

D - Tout trimestre commencé est dû. Lorsqu'un élève quitte l'École en cours d'année scolaire, le trimestre suivant est également exigible si la famille n'a pas prévenu la Direction par courrier recommandé avec accusé de réception au moins un mois avant son début.

E - Les familles sont responsables financièrement de toutes dégradations de locaux et d'installations scolaires commises par leurs enfants. Elles devront s'acquitter, dans le mois suivant la réception de la facture adressée par l'École, de toute somme due pour la remise en état des locaux ou installations.